

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4627**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Négociateur de situation de crise

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale	Commandant de l'école de gendarmerie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La négociation est utilisée dans certains cas d'incidents ou des troubles à l'ordre public (prise d'otage, forcenés, extorsion de fonds, enlèvement,...). Ces situations nécessitent l'intervention de négociateurs hautement qualifiés aptes à : - Procéder à une évaluation de la situation de la crise préalable à la phase de négociation

- Etablir la communication avec les autorités de décision et les informer régulièrement des renseignements recueillis au cours de la négociation afin qu'elles puissent prendre les décisions pour mettre fin à la crise
- Entrer en contact avec le ou les personnes à l'origine de la crise
- Analyser les personnalités psychologiquement et physiquement
- Faire cesser la crise en préservant les vies humaines
- Evoluer au sein d'une cellule intégrée à un poste de contrôle opérationnel

Capacités attestées : - en matière de négociation et de crise

Appréhender les caractéristiques et la typologie d'une crise

Connaître les conditions préalables requises dans le cadre d'une négociation

Maîtriser la méthodologie de planification préalable à la gestion d'une crise

Connaître les objectifs d'une négociation

Maîtriser les principes de gestion d'une négociation de crise (passionnelle, rationnelle)

Connaître les grandes erreurs à éviter en matière de négociation

- en matière juridique et de déontologie

Maîtriser le cadre juridique du crime ou du délit aggravé commis

Maîtriser les obligations en matière de sécurité et de prévention du secret

- en matière de communication

Connaître les éléments spécifiques de communication

Maîtriser les principes de l'écoute

Maîtriser les techniques de questionnement

Maîtriser les techniques de négociation avec un interprète

- en matière de psychologie

Connaître les grands principes de la psychologie liée au traumatisme subi par les victimes et à la gestion du stress

Connaître les trois niveaux de la confrontation

Connaître le syndrome de Stockholm

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le négociateur de crise travaille : - au sein de la police nationale : unité du RAID, brigade recherche et Intervention de la Préfecture de police de Paris, Brigade anti-gang, médiateurs de la police judiciaire

- au sein de la gendarmerie nationale : unité du GIGN.

Emploi accessible : négociateur de crise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1207 : Intervention socioéducative

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

Habilitation "secret défense" instruction n°200-DEF/CAB/DR du 27 novembre 1984.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré requis : - être officier (1an service) ou sous-officier (3 ans service) affecté dans une unité opérationnelle du GIGN,

- être titulaire du brevet d'équipier du GIGN,

être habilité défense.

La certification comporte deux composantes :

1 - Communication, négociation, psychologie

- Questionnaire dont la réponse nécessite un court développement

- Evaluation par cas pratiques (prise d'otage, enlèvement et extorsion de fonds)

2 - Gestion et négociation de crise

- Mises en situation simulées et réelles en tant qu'assistant puis en tant que négociateur (forcenés) :

- Mises en situation réelles en tant que négociateur

Conditions demande par VAE:

- justifier dans les 6 dernières années d'au moins 3 années d'expérience dans le domaine de la négociation de crises

- être habilité défense

- présenter les aptitudes physiques et psychologiques permettant d'occuper les fonctions

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Colonel, commandant GSIGN (président) Membres internes : commandant le GIGN ; responsable de la cellule négociation ; chef de la cellule de négociation du GIGN, représentant du ministère de la défense Membres extérieurs: expert indépendant en consulting; expert en négociation commerciale; médecin psychiatre; directeur adjoint de 'HEC entrepreneurs'
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - DIRECTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE (DGGN) Bureau de la formation Section CSTAGN-GAV
35, rue Saint-Didier
75016 Paris Cedex 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :